

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par délibération en date du 16 mars 1998, vous avez prononcé le déclassement du domaine public communautaire d'une parcelle de 1 003 mètres carrés affectée à la propreté et située avenue Général Leclerc à Caluire et Cuire.

Vous avez également autorisé monsieur le maire de Caluire et Cuire à déposer une demande de permis de construire, sur cette parcelle, en vue de l'extension du centre technique municipal contigu.

Aux termes du dossier qui vous est présenté aujourd'hui, cette parcelle serait cédée à la ville de Caluire et Cuire au prix de 300 000 F conforme à l'estimation du service des domaines ;

**B - Propose** d'approuver le compromis destiné à la régularisation de cette affaire, de l'autoriser à signer l'acte authentique de cession à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Vu sa délibération en date du 16 mars 1998 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis destiné à la régularisation de cette affaire.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique de cession à intervenir.

**3° - Cette cession** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 300 000 F en recettes - compte 775 100 - fonction 651,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 300 000 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 651 - et en recettes - compte 211 800 - fonction 651.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,